

**Département des Côtes d'Armor**  
**Arrondissement de Lannion**  
**Canton de Perros Guirec**  
**Commune de Saint Quay Perros**

**A R R E T E**

**Portant interdiction de circulation sur  
une partie de la rue de Crec'h Ar Goff  
du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024**

**Le Maire de Saint Quay Perros,**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de Lannion-Trégor Communauté – service Eaux et Assainissement, en date du 21 décembre 2023

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Crec'h Ar Goff, au niveau de la parcelle cadastrée BA 275, pendant les travaux de création de branchements d'eau potable et d'eaux usées, entre le 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024

**A R R E T E**

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Crec'h Ar Goff, au niveau de la parcelle BA 275, pendant les travaux de création de branchements d'eau potable et d'eaux usées, entre le 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024

**Article 2 :** Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

**Article 3 :** Les véhicules seront déviés par la rue des Hortensias

**Article 4 :** Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par les services de Lannion-Trégor, Communauté, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 26 décembre 2023

**Article 5 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Lannion-Trégor Communauté – Service Eau & Assainissement

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 26 décembre 2023

**LE BOZEC Marcel**  
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 26 décembre 2023





22700 SAINT-QUAY-PERROS  
Le cadastre de Saint-Quay-Perros

